

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Contentieux international en droit des affaires (4DR2266)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

GUILLAUME Florence, Professeure ordinaire, et un(e) assistant(e).

Objectifs:

Cet enseignement a pour objectif d'approfondir les connaissances acquises dans le domaine du droit des affaires dans le cours de droit international privé dispensé dans le cadre du Bachelor of Law. Il vise à aider les étudiants à développer les réflexes pratiques nécessaires pour appliquer la Loi fédérale sur le droit international privé ainsi que les principales conventions ratifiées par la Suisse, dont la Convention de Lugano, et à en tirer le meilleur parti.

Contenu:

Dans notre monde globalisé, les relations de droit privé entre individus et/ou sociétés commerciales sont plus souvent internationales que dépourvues d'élément d'extranéité. En particulier, les relations commerciales sont très fréquemment déployées depuis et à destination d'Etats différents. Le droit international privé des affaires présente ainsi une importance pratique considérable qui se manifeste notamment dans le cadre des litiges soumis aux tribunaux étatiques. Le cours est consacré au droit international des affaires traité dans une perspective essentiellement procédurale (notamment compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères) et de droit comparé (notamment droit de l'UE et droit de common law). Les étudiants apprendront à intégrer les paramètres du droit international privé non seulement dans la conduite d'un litige international, mais également pour prévenir un tel litige au moment de l'entrée dans une relation d'affaires.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes « Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des cas pratiques.

Documentation:

La documentation du cours est disponible sur Moodle.

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra, commentaires d'arrêts, exercices.